



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/82

L'an deux mil quatorze, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 novembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS : MM. BEAUME Hugues, GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.

N'a pas participé au vote : Madame MIALON Delphine.

ETABLE COMMUNALE : LOCATION DES BERGERIES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'actuellement deux éleveurs occupent les locaux de la bergerie communale située en amont du hameau de Singuineret.

Les contrats de location n'étant pas actualisés, Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation en établissant des baux avec les deux occupants actuels : M. Christophe VENERA et M. Pierre MIALON.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE de régulariser les baux de locations de la bergerie communale,

DIT qu'un bail à ferme sera établi entre Monsieur Christophe VENERA et la Commune,

DIT qu'un avenant au Bail à ferme, conclut le 05 mai 2014 entre Monsieur Pierre MIALON et la Commune, intégrera l'utilisation des locaux agricoles.

CONSENT la location à titre gratuit, à charge des éleveurs de supporter tous les frais de fonctionnement et d'assurance afférents à ces locaux,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

